

**Tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle des professeurs
des écoles**

Année 2022

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;

ARRETE

Article 1 :

Les 20 professeurs des écoles dont les noms suivent sont inscrits et promus sur le tableau d'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle de leur corps au titre de l'année 2022.

NOM	PRENOM
MAHEO	THIERRY
BAFFOGNE	GHISLAINE
DRAPIER	VALERIE
FORTUN-CARILLAT	VERONIQUE
JULITA	ERIC
IZZO-LAURIER	CORINNE
ENTRAIGUES	MARTINE
RAGON	JEAN-LOUIS
LEVEILLET	DJAMILA
FORET	BERTRAND
LE PAILLIER	JOELLE
MOREL	JEAN-CHARLES
FLORENVILLE	VERONIQUE
LORET	MARC
SIMANDOUX	MYRIAM
HERICOURT	MICHELLE



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Division des personnels enseignants

SULTAN	VIRGINIE
MARILLER	NATHALIE
MALAVERGNE	MARIE JOSE
LEMAIRE	MARINE

Article 2 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Melun, le 7 juillet 2022

Pour le Recteur et par délégation,
Le Secrétaire Général
de la Direction des Services Départementaux
de l'Education nationale de Seine-et-Marne



Sylvain DEMONT